

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 novembre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON - J. GROSSO par G. GUIRAUD

Absent : JF. MARY

1. Décision Modificative n°1 du budget annexe des ports (Annexe 1)

La décision modificative a pour objet de modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la décision modificative n°1-2020 du budget annexe des ports qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NIVEAU DE VOTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	<u>DEPENSES REELLES</u>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-16 600,00	
	TOTAL OPERATIONS REELLES FONCTIONNEMENT	-16 600,00	0,00
	<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 600,00	
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	16 600,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

NIVEAU DE VOTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	<u>DEPENSES REELLES</u>		
10	RESERVE		-16 600,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 600,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-3 600,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	-16 600,00
	<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 600,00
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	16 600,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Compte tenu de ces divers éléments, il appartient au conseil municipal :

D'adopter la décision modificative n°1 2020 du budget annexe des ports,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Pour 23, Abstention 5)

Adopte la décision modificative n°1 2020 du budget annexe des ports,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

